

DÉCISION 2026 / 06

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 0 6

OBJET :

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le devis de Midi Mini Informatique 31130 BALMA, pour l'achat d'une licence Microsoft Office 365 standard, pour un montant de 907,20 € HT, soit 1 088,64 € TTC.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 07/04/2026

Le maire, Ludovic LE BOULCH

